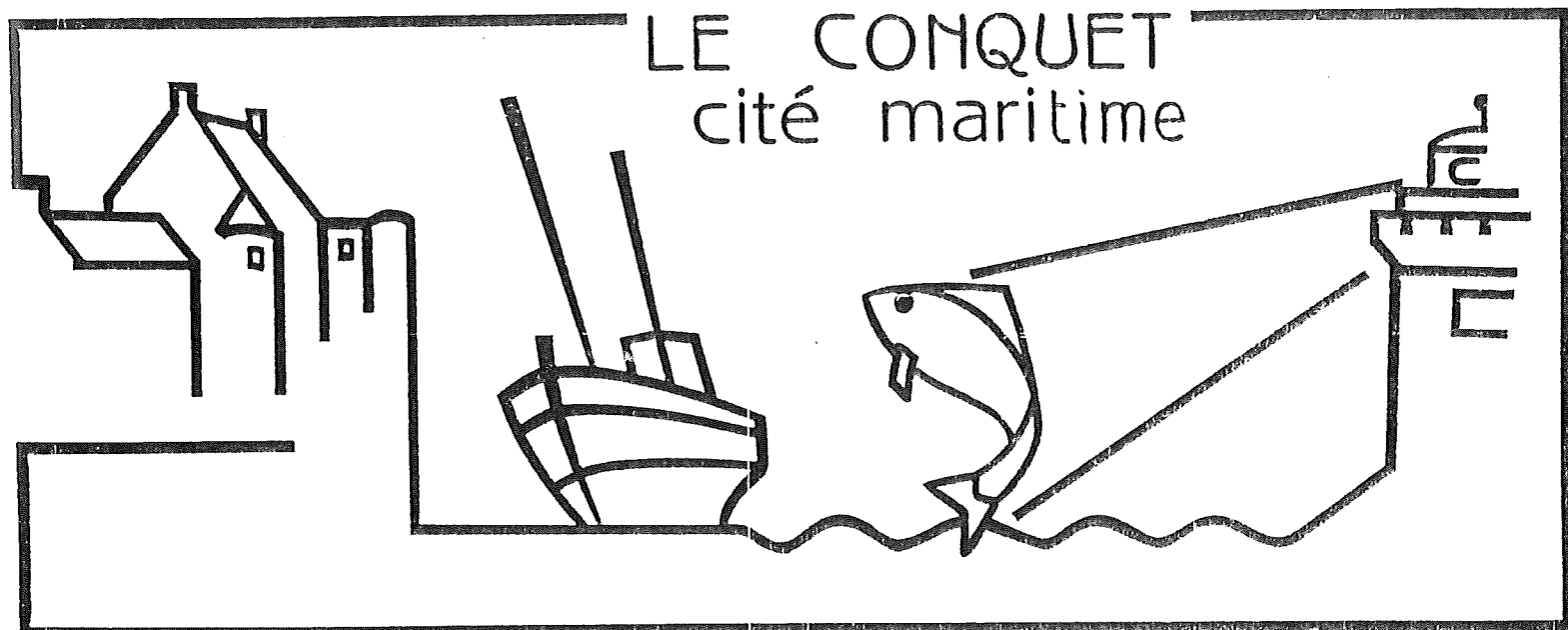


# LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan

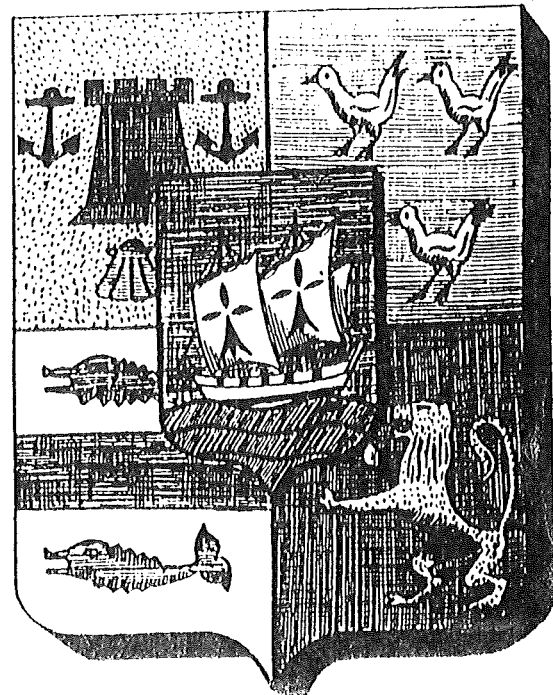


PAYS D IROISE

Bulletin Communal

N° 50

AVRIL 90



## DECLARATION PREALABLE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 1990

L'ordre du jour de la réunion comporte quatre questions qui ne sont pas en première analyse d'une importance capitale :

- le report de la redevance d'équipement-pêche est une adaptation aux circonstances du moment,
- l'abandon du dernier lot du lotissement des Océanies est une affaire de bon sens,
- la cession de terrain aux Amitiés d'Armor, association chargée de la réalisation de la résidence pour personnes âgées, est une modification d'une délibération du conseil municipal prise en 1988,
- notre participation financière au Pays d'Iroise, groupement touristique du canton de Saint-Renan, est la marque de notre volonté de promouvoir le tourisme Conquétois.

En fait, toutes ces questions se rattachent de près ou de loin aux grands dossiers de l'heure que sont :

- le développement du port,
- l'aménagement du centre de la ville et du parc de Beauséjour,
- la promotion du tourisme,
- l'assainissement, passage obligé pour la réussite des dossiers précédents.

Tous ces dossiers sont en gestation. Certains sont amorcés. Je vous disais, lors du dernier conseil que 1990 serait une année transitoire pour le port. Bien plus que cela, 1990 sera également une année transitoire pour tous les domaines que je viens d'évoquer. 1990 sera l'année des choix

Quels seront-ils ?

### LE PORT :

L'inscription de l'étude d'impact au budget primitif du Conseil Général est chose faite.

- elle est l'aboutissement de dix mois de démarches. Notre détermination et notre motivation ont certainement influencé nos décideurs départementaux.

- qu'il me soit permis de remercier les pêcheurs professionnels et également les plaisanciers, qui, en parfaite symbiose avec nous, nous ont été d'une aide précieuse durant cette période.

Nous devons cependant faire preuve d'un optimisme mesuré - l'étude d'impact rencontrera des difficultés du côté de l'environnement - ce n'est pas tant au ministère du même nom que je pense mais à tous les comités et autres associations de défense qui, partant d'un bon sentiment, que nous partageons d'ailleurs, confondent trop souvent préservation et stagnation. Il nous faudra encore batailler pour convaincre.

Les effets dévastateurs des tempêtes hivernales nous conduisent à être extrêmement réticents pour toute édification de bâtiments sur le terre-plein sans protection efficace du plan d'eau. Nous étudierons cependant, en commun avec le département, un schéma global d'aménagement du terre-plein. En espérant que les travaux de la 2eme tranche démarrent l'an prochain - pour cela il nous faudra encore batailler.

Dans le même temps le choix des organismes "aménagement" et "gestion" devra s'effectuer : l'aménageur n'étant pas obligatoirement le gestionnaire et réciproquement.

Pour l'aménagement, les propositions de la SAFI (Société d'aménagement du Finistère), organisme émanant du Conseil Général, vont être étudiées.

Pour l'exploitation, l'examen du projet de sous-traitance avec la CCI de BREST est en cours - Par ailleurs, je sais que certains d'entre vous mènent des études pour la constitution d'une SEML (Société d'Economie Mixte Locale). Elles seront les bienvenues dans la mesure où elles seront fiables et bien argumentées.

A ce sujet, ma position est, et restera toujours la même :

- si nous voulons un port moderne il nous faut avoir les moyens de nos ambitions. Si nous ne les avons pas il nous faudra aller les chercher ailleurs.

- Je ne peux, de par ma fonction, qu'être un défenseur de l'intérêt général et je rejette par conséquent tout ce qui peut toucher aux intérêts particuliers ou corporatifs

### L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE

- Avant d'aborder ce grand dossier je me dois d'apporter une précision. Pour moi le centre-ville est celui que les Conquétois ont toujours considéré comme tel. Son centre de gravité se situe quelque part dans le bas de la rue Poncelin. C'est là que bat le coeur de la cité et il n'est pas question de l'abandonner. La place Charles MINGUY ne peut être qu'une extension du centre-ville traditionnel.

L'abandon du deuxième lot (bâtiment reliant la poste et le Rallye) se situe dans le contexte plus général qui est celui de l'ensemble constitué par le lotissement de la place Charles MINGUY et le Parc de Beauséjour.

Les études menées par l'équipement de Saint-Renan et son architecte consultant ont débouché sur un nouveau schéma d'aménagement de cet ensemble. Il a fait l'objet d'une large concertation. Le Conseil Municipal l'a approuvé. J'en rappelle les grandes lignes :

s'appuyant sur un principe de continuité entre la ville et le parc, il a été décidé :

- d'implanter la résidence des personnes âgées dans le sud du parc (parallèlement au Street-hir).

- de réaliser une esplanade destinée au stationnement entre les Océanics et le parc.

- d'élargir la rue Louis Pasteur par la démolition des bâtiments annexes de l'hôtel.

- d'aménager un espace vert à l'anglaise : en mettant en valeur la végétation existante et en confiant à un paysagiste le plan de reboisement.

- de rénover le pavillon d'entrée (face à celui du musée) et d'en faire le pavillon du tourisme (syndicat d'initiative)

- d'envisager de transformer l'hôtel de Beauséjour en centre administratif (future mairie).

Tout ceci ne se fera pas, bien sûr, en un seul jour - mais nous le ferons -

S'agissant de l'abandon du 2ème lot - la commercialisation du lotissement de la place Charles MINGUY est en cours depuis deux ans. A ce jour 8 appartements et 5 commerces n'ont pas trouvé preneurs. A ceux-la s'ajoutent les 5 appartements et le commerce du bâtiment de la poste.

Dans ces conditions, construire un bâtiment entre le Rallye et la poste, comprenant 7 logements et 3 commerces, aggraverait la situation. Il convient donc de ne pas le faire.

Je ne m'étendrai pas sur les deux autres dossiers (tourisme et assainissement). Nous aurons l'occasion de leur donner le développement qu'ils méritent dans les mois à venir.

#### TOURISME :

Nous nous sommes dégagés du Pays des Abers. Ses objectifs étaient fort éloignés des nôtres. Nous avons en revanche, souscrit au Pays d'Iroise, organisme touristique, qui correspond au canton de Saint-Renan. Piloté par le SIVOM, sa promotion est actuellement en cours.

#### ASSAINISSEMENT:

Ce sera une grande réalisation de la dernière décennie de ce siècle. Le sous-sol Conquétinois est pourri et saturé par les eaux usées. Nous sommes de surcroît l'une des dernières communes littorales touristiques à ne pas être assainie.

Pour répondre aux normes françaises et européennes nous devons coûte que coûte réaliser cette opération. Nous avons demandé à l'arrondissement de l'équipement de BREST d'effectuer les premières études. Elles nous seront communiquées fin mars.

#### EN CONCLUSION :

Les quatre dossiers majeurs que je viens d'évoquer engagent l'avenir du CONQUET. Il est de mon devoir, et du vôtre, de les mener à bien. Je souhaite que la plus large concertation s'instaure, non seulement au sein du Conseil Municipal, ce qui me semble normal, mais aussi avec toutes les parties prenantes. Une commission "3P" Projets-Programmation-Planification réunissant la municipalité et les présidents des commissions municipales va se mettre au travail. Son objectif sera d'établir un plan pluriannuel sur les quatre à cinq années à venir.

Je vous remercie de votre attention.

Le Maire

COMMUNE DE LE CONQUET

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le budget primitif 89 a été voté par le conseil municipal lors de sa dernière séance. Ce budget revêt un certain nombre de caractéristiques :

- a) une stagnation des dotations de l'état, qui sont égales à celles de l'an dernier malgré une inflation de 3,6 %.
- b) une fiscalité communale qui sur l'inflation, n'est à dire qui est égale à celle de l'an dernier à francs constants.
- c) un recours à l'emprunt réduit au minimum : le seul emprunt à réaliser étant celui de 500 000 F destiné au paiement de la tranche 80 de l'achat de Beausejour.
- d) le total des dépenses de fonctionnement est en augmentation de 2,9 % supérieur à 1988.

Le but de l'équipe municipale reste prioritairement la réduction du taux d'endettement au cours des quatre prochaines années.

Les derniers exercices ont été caractérisés par une politique soutenue d'investissements avec recours à l'emprunt. Ceci provoque un effet spirale sur la situation financière de la commune compte tenu de ses moyens limités d'auto-financement.

Au cours des années 85 à 88 les dépenses d'équipement ont été financées à 74 % par l'emprunt, à 22 % par les subventions. Dans les communes de même catégorie l'emprunt n'intervient que pour 55 % dans les investissements.

Vous trouverez en annexe de ce document une analyse réalisée par les services de l'Administration qui donne un éclairage sur la situation financière de la commune.

Le Maire du Sous-Préfet à Monsieur le Trésorier Payeur Général

OBJET : Situation financière de la commune de le CONQUET.

Par suite d'investissements importants (village de vacances de Beausejour notamment), la commune de le CONQUET a été amenée à faire appel à l'emprunt de manière très conséquente.

C'est ainsi, que le compte administratif 1988 fait apparaître 7 380 000 F d'emprunts réalisés dont 6 500 000 F pour Beausejour.

A la fin de l'année 1988, l'annuité de la dette représentait 96 % de la capacité de financement.

Au budget primitif 1989, le Conseil Municipal, pour faire face aux charges d'emprunts a augmenté les contributions directes de 15 %. Toutefois, ces recettes supplémentaires ne suffisent pas à couvrir le remboursement en capital des emprunts par autofinancement brut (sans F.C.TVA ni D.G.E.) :

- Prélèvement sur section de fonctionnement... 835 000 F
- Remboursement en capital..... 1 300 000 F

La commune a repris au B.P. 89 tous les restes à réaliser 1988 et a reporté les excédents au 31 Décembre 1988.

En 1989, 3 100 000 F d'emprunts nouveaux sont prévus, ce qui entraînera une majoration de l'annuité de la dette d'environ 470 000 F. La commune du CONQUET déjà fortement endettée (# 10 000 F par habitant au 1er Janvier 1989) accroît la charge de la dette.

La nouvelle municipalité est consciente de la situation financière tendue de la commune.

Je vous serais obligé de me faire part de votre analyse sur la situation financière de la commune compte tenu de l'évolution de ces dernières années et des solutions qui pourraient être mises en oeuvre pour l'améliorer.

SITUATION FINANCIERE

1985 - 1988

La présente étude de la situation financière de la commune du CONQUET a été élaborée à partir des comptes du receveur municipal : elle porte sur les exercices 1985 à 1988.

Retenir la seule population permanente de la commune telle qu'elle a été fixée par le recensement général de 1982 (2 011 habitants) pour le calcul des ratios financiers serait ignorer la vocation touristique et la contribution de la population saisonnière à la vie économique de la Collectivité. C'est pourquoi, il a été choisi dans l'étude d'établir les ratios financiers de la Commune sur la base d'une population de 3 150 habitants obtenue par adjonction à la population permanente d'une population fictive résultant de l'application du chiffre moyen d'occupants par résidence principale au nombre de résidences secondaires.

L'état des comptes de la commune du CONQUET est marqué par le recours à l'emprunt pour financer une politique soutenue d'investissements qui provoque un effet "spirale" sur sa situation financière compte tenu de ses moyens limités d'auto-financement.

X X X

I - UN EFFORT D'EQUIPEMENT FINANCE PAR L'EMPRUNT

10 - LE NIVEAU DES INVESTISSEMENTS REELS

Le tableau ci-après présente, par comparaison avec les ratios moyens en francs par habitant des communes comptant entre 2000 et 5000



principalement par un renforcement de la fiscalité pesant sur les ménages.

INDICES DE FISCALITE EN 1988

	1985		1986		1987		1988	
	LA COMUE	Moy. Rég.	LA COMUE	Moy. Rég.	LA COMUE	Moy. Rég.	LA COMUE	Moy. Rég.
Impôts directs	714	955	781	1.106	1.167	655	1.130	1.176
Taxe d'habitation	377	363	371	403	357	410	432	384
Taxe foncière bâtie	223	257	245	292	279	283	321	365
Taxe foncière non-bâtie	27	195	114	112	121	29	111	120
Taxe professionnelle	132	313	413	344	447	116	307	400
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,86	0,95	1,00	0,87	0,88	1,04	0,88	0,89

Taxe d'habitation

	1987		1988		1989	
	LA COMUE	Moy. Rég.	LA COMUE	Moy. Rég.	LA COMUE	Moy. Rég.
Taxe d'habitation	11,83	10,54	10,68	12,22	14,01	14,01
Taxe foncière bâtie	10,12	13,13	13,57	16,44	19,43	19,43
Taxe foncière non-bâtie	32,96	35,83	42,41	34,61	39,70	39,70
Taxe professionnelle	13,66	10,27	10,95	14,88	16,40	16,40

En dehors de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, pour laquelle d'ailleurs un relèvement du taux n'aurait qu'un effet mineur sur l'accroissement du produit fiscal, les taux pratiqués par la Commune sont supérieurs aux taux moyens départementaux et régionaux.

Sur ce point, il est à noter que la commune a encore sensiblement augmenté le taux des taxes directes locales en 1988 et 1989.

L'évolution comparée des taux et des bases d'imposition (cf. annexes 5 à 5... - Base 100 - exercice 1984) est révélatrice de la nécessité de relayer les taux d'imposition pour accroître le rendement de la fiscalité en compensation de la faiblesse comparative des bases d'imposition. Ce manque relatif de richesse fiscale est confirmé par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (1.04 en 1987).

21 - LA MARGE DE MANOEUVRE

210 - Evolution de la marge d'autofinancement courant (cf.annexe 6)

La marge d'autofinancement courant (M.A.C.) se définit comme la part des produits de fonctionnement de la commune disponible pour financer les biens et valeurs immobilisées entrant dans la constitution du patrimoine.

En 1985, la commune du COMQUET a dégagé une M.A.C. représentant 4,17 % des produits de fonctionnement. L'écart entre la progression des produits et des charges courantes de fonctionnement combiné avec l'augmentation de l'annuité de la dette a provoqué la disparition de cette marge en 1986 et 1987. Elle n'a été restaurée en 1988, pour une faible valeur (03 434 F), qu'à la faveur d'une diminution passagère du montant de l'annuité de la dette.

L'absence de MAC accentue la dépendance de la collectivité à l'égard des ressources externes et en particulier de l'emprunt pour financer ses investissements.

211 - Restauration de la marge de manoeuvre

L'examen des principaux indicateurs de gestion (endettement, fiscalité, marge d'autofinancement courant) met en lumière l'effet positif du recours à l'emprunt lorsque la marge de manoeuvre de la collectivité est trop étroite pour créer les recettes propres (fiscalité) de nature à effacer les tensions affectant la situation financière.

Or, concernant la commune du COMQUET, ces tensions devraient encore s'intensifier du fait de l'augmentation de l'annuité de la dette liée aux emprunts élevés contractés en 1988 et des choix budgétaires retenus pour 1989.

X  
X X

freinée par l'état actuel de ses potentialités économiques pour développer ses ressources propres, la commune est confrontée en priorité au problème de la maîtrise de son endettement.

A cet égard, les voies qui peuvent être conseillées sont :

- d'une part, la recherche de gains en matière de gestion.
- d'autre part, une pause dans le domaine des équipements ou la réalisation d'investissements productifs.

Il paraît d'ailleurs souhaitable que les futurs projets d'investissement soient précédés d'une étude prospective visant à en apprécier les conséquences sur les comptes de la collectivité. A cet égard, le receveur municipal est bien entendu disponible pour réaliser les études propres à éclairer le choix des gestionnaires locaux.

COMMUNE DU CONQUET

	1985	1986	1987	1988	taux de variation	moyen
*****						
* FONCTIONNEMENT						
* PRODUITS						
* prod. expl. dom.	657580	746840	1114903	1044427	-6.32	16.67
* d.g.f.	2129188	2175761	2271558	2339803	3.00	3.19
* imposit. direct.	2249238	2492274	2694685	3092593	14.77	11.20
* autres	1405071	1220833	1106013	1096149	-0.89	-7.94
* TOTAL	6441077	6635708	7187159	7572972	5.37	5.54
* CHARGES COURANTES						
* frais personnel	1402025	1720654	1819604	1934109	6.29	11.32
* autres	2684559	2671378	2950695	3042109	3.10	4.26
* TOTAL	4086584	4400032	4770299	4976278	4.32	6.79
* ANNULTE	2085695	3103518	2656683	2513260	-5.47	6.41
* M.A.C.	2668808	-867042	-241823	83434		
*****						
* INVESTISSEMENT						
* RECETTES						
* emprunts	1790000	2280000	2380000	7350033*		
* subv. part. fctv	1092621	1013832	450858	4003959		
* autres	10945	17642	40738	126256		
* TOTAL	2893566	3311474	2871596	11480248		
* DEPENSES						
* Invest. direct.	2154443	2626367	2167861	11377253		
* autres	786022	1723949	1254101	1341046		
* TOTAL	2940465	4350316	3421962	12718299		
* FONDS ROULEMENT	961112	778348	1237768	1126785		
* DUREE THEORIQUE	49	32	54	23		
*****						

\* dont un emprunt-relais de 1 500 033 F.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 1990

Les difficultés engendrées par la série de tempêtes depuis le 15 décembre 89 et les dégâts occasionnés sur le chantier du port ont motivé l'arrêt des travaux jusqu'au 15 mars

D'autre part, les bateaux de pêche n'ont effectué que de rares sorties en mer depuis cette date, entraînant un manque à gagner certain.

Le conseil municipal conscient des difficultés que connaît actuellement la pêche professionnelle conquétoise, en raison des intempéries, décide à l'unanimité :

- de reporter le paiement de la redevance d'équipement pêche au 1er avril 90, sous réserve d'approbation par le conseil général.

- d'autoriser le Maire à régulariser les actes qui s'y rapportent.

\*\*\*\*\*

### ABANDON DU LOT N° 2 DU PROGRAMME "OCEANIES" DU CENTRE BOURG

La commercialisation du lotissement "Les Océanies" étant lancée depuis 2 années, 8 appartements et 5 commerces n'ont pas trouvé preneurs. A ceux-là s'ajoutent les 5 logements du bâtiment qui abrite la poste et un commerce. Construire un deuxième lot entraînerait une aggravation de la situation et il apparaît raisonnable de ne pas le réaliser.

D'autre part, le parking actuel se révèle à l'usage, exigü, une construction supplémentaire le rendrait quasi inexistant.

Le prix du foncier pour la surface de 259 m<sup>2</sup> concernée est estimé à 84 000 francs.

Compte tenu de ces considérations, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'abandonner le projet de réalisation du deuxième lot du programme OCEANIES en centre ville ;

- autorise le Maire à signer les pièces correspondantes.

\*\*\*\*\*

### RESIDENCE DES PERSONNES AGEES : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition des Amitiés d'Armor, un terrain de 5000m<sup>2</sup> pour l'implantation de la Résidence pour personnes âgées, dans la partie sud du parc.

Il convient de définir les conditions de mise à disposition du terrain.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de mettre à disposition des Amitiés d'Armor un terrain d'une contenance de 4 992 m<sup>2</sup>, en vue d'y implanter une Résidence pour personnes âgées de 55 lits sous forme de bail emphytéotique de 50 ans, étant entendu que ce bail représentera la seule participation financière de la commune à la réalisation de ce projet.

- d'autoriser le Maire à mener les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

PARTICIPATION A LA NOUVELLE VOCATION DU SIVOM : PAYS D'IROISE

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du SIVOM DU 21.12.89, il a été décidé de créer une nouvelle vocation à celui-ci. Le développement touristique et la communication du Pays d'Iroise.

Participation de la commune : 5F38 par habitant.

Accord du Conseil à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET GENERAL EXERCICE 89

Le compte administratif du budget général pour l'exercice 89 a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il fait apparaître un excédent de 199 634,04 F en section de fonctionnement et un excédent de 134 444,52 F en section d'investissement.

\*\*\*\*\*

COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET ANNEXE DU PORT EXER. 89

Le Compte administratif du budget annexe du port pour l'exercice 89 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Il fait apparaître un excédent de 419 464,32 F en section de fonctionnement et un excédent de 3 956 433,47 F en section d'investissement

\*\*\*\*\*

GARANTIE D'EMPRUNT AU COMITE GOUEL AR MOR

Le conseil accorde sa garantie à l'emprunt contracté par le Comité Gouel ar Mor.

\*\*\*\*\*

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA PRAIRIE DE L'USINE D'EAU

Le bail de la prairie de l'ancienne station de pompage est renouvelée pour 3 ans à compter du 1er janvier 1990

\*\*\*\*\*

REMUNERATION DES BENEFICIAIRES DU RMI

Le conseil émet un avis favorable à la rémunération des trois personnes ayant passé un contrat RMI avec la commune sur la base de 750 F par mois pour la période du 1er janvier au 31 mars 1990.

\*\*\*\*\*

DENOMINATION DE VOIE AU LOTISSEMENT LE GALL

Suite aux suggestions présentées et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appeler la voie desservant le lotissement LE GALL : Rue Jules FERRY

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 1990

### VOTE DES TAUX DES QUATRES TAXES DIRECTES LOCALES

A noter que pour l'exercice 90, seule la taxe d'habitation subit une variation de taux calquée sur l'inflation de l'année 89, en passant de 14,01 % à 14,16 %. Les autres taux restent inchangés par rapport à l'année passée, à savoir :

- foncier bâti..... 19,43 %
- foncier non bâti..... 39,70 %
- taxe professionnelle..... 16,49 %

\*\*\*\*\*

### LE BUDGET ANNEXE DU PORT

présente en section de fonctionnement un excédent de 645 225 francs pour des dépenses arrêtées à 441 239 et des recettes de 1 086 464 : la redevance d'équipement pêche entre en vigueur en 90 (prévu 600 000 francs).

En investissement, l'excédent de 202 933 francs se dégageant de la différence entre 10 984 519 francs de dépenses et les 11 187 452 francs de recettes est principalement expliquée par la perception de dotation globale d'équipement versée en 1990 sur les travaux d'investissement portuaires réalisés en 1989.

\*\*\*\*\*

Les documents budgétaires communaux sont consultables en mairie par tout contribuable... vous pouvez venir en prendre connaissance dans le détail aux heures d'ouvertures au public des services administratifs.

\*\*\*\*\*

### APPLICATION PAR ANTICIPATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU P.O.S. EN COURS DE REVISION

Le plan d'occupation des Sols de la commune, en cours de révision va prochainement faire l'objet d'une enquête publique à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur rendra compte des observations formulées sur les nouveaux règlements et zonages adoptés.

Dans cette attente, afin de ne pas pénaliser les dossiers de demande d'occupation du sol en cours ou en projet immédiat, le conseil municipal a décidé unanimement d'appliquer par anticipation les nouvelles dispositions suivantes :

- le Secteur UHb de la pointe Sainte Barbe passe en secteur UHa
- le secteur UHah passe en secteur UHb
- l'article UH10 du règlement ne fait plus référence ni à la côte à l'égout ni à celle au faitage, mais parle de côte maximale.

Il faut noter que ces dispositions ne s'appliquent pas à la partie Nord du Parc de Beauséjour qui est située en espace boisé classé.

Le dossier contenant les nouvelles dispositions du P.O.S. appliquées par anticipation est tenu à la disposition du public à la Mairie ainsi qu'à la Préfecture.

BUDGET PRIMITIF 1990

En Section de fonctionnement le budget se chiffre à 8 974 469 francs, dont les grosses lignes sont ainsi arrêtées :

SECTION DE FONCTIONNEMENT — vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Pour		Proportions		Votes
		le budget	le conseil municipal	globales du maire	du conseil municipal	
<b>Depenses de fonctionnement</b>						
60	Dotations d'investissement reportées	8 622 898		8 847 133		
61	Dotations de personnel	422 205		455 100		
62	Dotations de matériel	2 156 465		2 210 000		
63	Dotations de travaux et services extérieurs	47 500		47 500		
64	Dotations de participations et contingents	956 500		891 164		
65	Dotations de subventions	1 477 233		1 622 798		
66	Dotations de gestion générale	120 800		131 000		
67	Frais financiers	343 000		375 000		
68	Dotations aux amortissements	2 038 064		1 978 908		
69	Charges exceptionnelles	78 836		68 744		
70	Charges antérieures	800				
71	Prélevements	963 453		1 046 919		
<b>Recettes de fonctionnement</b>						
72	Produits de l'exploitation	1 002 500		1 028 000		
73	Produits communaux	162 760		173 500		
74	Produits financiers			20		
75	Recouvrements - subventions	948 400		928 392		
76	Dotations reçues de l'Etat	2 552 854		2 527 515		
77	Impôts indirects	16 500		16 500		
78	Impôts directs autres que contributions	3 838 644		4 026 206		
79	Contributions directes					
80	Travaux d'équipement en régie et autres					
81	Produits exceptionnels	98 240		150 000		
82	Produits antérieurs					
<b>Déficit de fonctionnement de clôture</b>						
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>						

En investissement, 5 139 290 francs à l'équilibre des recettes et des dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT — vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Recettes	Proportions		Votes
			du maire	du conseil municipal	
<b>Depenses d'investissement</b>					
06	Dotations d'investissement reportées	1 148 298		3 990 992	5 139 290
10	Frais extraordinaires d'études et recherches			43 919	43 919
11	Participations et contingents			2 889 047	2 889 047
12	Provision pour litiges			81 734	81 734
13	Frais de démarrage de travaux			7 414	7 414
14	Acquisition de terrain Beauséjour			20 000	20 000
15	Acquisition de matériel agricole			500 000	1 000 000
16	Acquisition de matériel agricole			97 030	153 410
17	Acquisition de matériel agricole			2 332	88 500
18	Travaux de construction et de grande voirie			444 000	444 000
19	Travaux de grosses réparations voirie			61 828	361 828
20	Travaux de grosses réparations voirie			300 000	
21	Travaux de grosses réparations voirie				
22	Travaux de grosses réparations voirie				
23	Travaux de grosses réparations voirie				
24	Travaux de grosses réparations voirie				
25	Travaux de grosses réparations voirie				
26	Travaux de grosses réparations voirie				
27	Travaux de grosses réparations voirie				
28	Travaux de grosses réparations voirie				
29	Travaux de grosses réparations voirie				
30	Travaux de grosses réparations voirie				
31	Travaux de grosses réparations voirie				
32	Travaux de grosses réparations voirie				
33	Travaux de grosses réparations voirie				
34	Travaux de grosses réparations voirie				
35	Travaux de grosses réparations voirie				
36	Travaux de grosses réparations voirie				
37	Travaux de grosses réparations voirie				
38	Travaux de grosses réparations voirie				
39	Travaux de grosses réparations voirie				
40	Travaux de grosses réparations voirie				
41	Travaux de grosses réparations voirie				
42	Travaux de grosses réparations voirie				
43	Travaux de grosses réparations voirie				
44	Travaux de grosses réparations voirie				
45	Travaux de grosses réparations voirie				
46	Travaux de grosses réparations voirie				
47	Travaux de grosses réparations voirie				
48	Travaux de grosses réparations voirie				
49	Travaux de grosses réparations voirie				
50	Travaux de grosses réparations voirie				
51	Travaux de grosses réparations voirie				
52	Travaux de grosses réparations voirie				
53	Travaux de grosses réparations voirie				
54	Travaux de grosses réparations voirie				
55	Travaux de grosses réparations voirie				
56	Travaux de grosses réparations voirie				
57	Travaux de grosses réparations voirie				
58	Travaux de grosses réparations voirie				
59	Travaux de grosses réparations voirie				
60	Travaux de grosses réparations voirie				
61	Travaux de grosses réparations voirie				
62	Travaux de grosses réparations voirie				
63	Travaux de grosses réparations voirie				
64	Travaux de grosses réparations voirie				
65	Travaux de grosses réparations voirie				
66	Travaux de grosses réparations voirie				
67	Travaux de grosses réparations voirie				
68	Travaux de grosses réparations voirie				
69	Travaux de grosses réparations voirie				
70	Travaux de grosses réparations voirie				
71	Travaux de grosses réparations voirie				
72	Travaux de grosses réparations voirie				
73	Travaux de grosses réparations voirie				
74	Travaux de grosses réparations voirie				
75	Travaux de grosses réparations voirie				
76	Travaux de grosses réparations voirie				
77	Travaux de grosses réparations voirie				
78	Travaux de grosses réparations voirie				
79	Travaux de grosses réparations voirie				
80	Travaux de grosses réparations voirie				
81	Travaux de grosses réparations voirie				
82	Travaux de grosses réparations voirie				
83	Travaux de grosses réparations voirie				
84	Travaux de grosses réparations voirie				
85	Travaux de grosses réparations voirie				
86	Travaux de grosses réparations voirie				
87	Travaux de grosses réparations voirie				
88	Travaux de grosses réparations voirie				
89	Travaux de grosses réparations voirie				
90	Travaux de grosses réparations voirie				
91	Travaux de grosses réparations voirie				
92	Travaux de grosses réparations voirie				
93	Travaux de grosses réparations voirie				
94	Travaux de grosses réparations voirie				
95	Travaux de grosses réparations voirie				
96	Travaux de grosses réparations voirie				
97	Travaux de grosses réparations voirie				
98	Travaux de grosses réparations voirie				
99	Travaux de grosses réparations voirie				
100	Travaux de grosses réparations voirie				
<b>Déficit d'investissement de clôture</b>					
<b>Excédent d'investissement de clôture</b>					

# E T A T C I V I L

## NAISSANCES

28/01/90	BAUDHUIN Anne	Rue de l'Iroise
01/02/90	LE HIR Marine	Porsliogan
13/02/90	LE GALL Anthony	Rue de Kéronvel
28/02/90	COUSIN Gaël	Pen Ar Valy
19/03/90	MILIN Marion	Pen Ar Valy
20/03/90	STRABONI Eva Claire	8 Rue J. D'Arc

## MARIAGES

26/01/90	LE BORGNE Patrick, Marin-Pêcheur	et	BERNUGAT Marie-Claudine, Sans profession
	Rue Kennedy, Lot Le Gall - LE CONQUET		
03/02/90	GAC Jean Louis, Agriculteur	et	MESSANT Pascale, Sans profession
	41 rue Robert Schuman - LE CONQUET		
17/02/90	BOURBAO Jean Louis, Technicien PTT	et	GUILLOU Lydia, Agent d'Exploitation PTT
	Pen Ar Valy - LE CONQUET		

## DECES

13/01/90	LESVENAN Françoise Veuve JOURDEN,	88 ans
	6 rue Poncelin - LE CONQUET	
17/01/90	COUCHOURON Jean,	80 ans
	23 Corniche du Drellach - LE CONQUET	
19/01/90	MARTY Marie Jeanne Veuve RIOU,	82 ans
	9 rue Auguste Brizeux - LE CONQUET	
19/01/90	MENEUR Jean-Hervé,	70 ans
	18 rue Albert de Mun - LE CONQUET	
22/01/90	MAUSSION Chantal Divorcée PERROT,	40 ans
	9 rue d'Aquitaine - BREST	
04/02/90	LE GALL Jean Louis,	90 ans
	Phare de Kermorvan - LE CONQUET	
06/02/90	PREMEL-CABIC Jean Yves,	82 ans
	34 rue Poncelin - LE CONQUET	
05/02/90	PODEUR Prosper,	90 ans
	5 rue Aristide Briand - LE CONQUET	

13/02/90	QUELLEC Jacques, Rue Auguste Brizeux - LE CONQUET	77 ans
12/03/90	LE PENDU Yves Constantin 32, Rue Ste Barbe - LE CONQUET	72 ans
15/03/90	FLOCH Anne Yvonne ép. SALIOU Rue Jean XXIII - LE CONQUET	94 ans

oo

PERMIS DE CONSTRUIRE

08/01/90	BODERIOU Henri, rue Vauquois	Résid. Principale
17/01/90	CAM Jean, Pointe Ste Barbe	Extension Hôtel
07/03/90	BARBU Roger, Pen Ar Valy	Garage

---

## LA REFORME DES PRETS AIDES POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Ces textes visent à maintenir la possibilité de l'accession sociale à la propriété tout en évitant un endettement excessif des ménages. Ils prévoient :

- le relèvement de 6% des plafonds de ressources pour bénéficier d'un PAP ;
- un apport personnel de 10%, qui sera exigé du bénéficiaire
- une augmentation de la quotité (la partie de l'acquisition finançable par le PAP) : elle peut désormais atteindre 90% du prêt de l'opération, ce qui évite le recours à des prêts complémentaires à des taux d'intérêt élevés.

Dorénavant, les règles suivantes sont appliquées :

\* Dans le secteur "groupé" (logements vendus par un promoteur), les quotités, qui étaient respectivement de 72,5% et 82,5% - selon que les ressources étaient supérieures ou inférieures à 70% du plafond requis-, sont portées à 90% du coût de l'opération. Dans ce secteur, les prix de vente ne doivent pas dépasser des plafonds établis en fonction des caractéristiques techniques de l'opération.

\* Dans le secteur "diffus" (logements construits par le bénéficiaire), la quotité pourra également atteindre 90% du prix de l'opération. Les plafonds de prêt sont révalorisés, l'augmentation variant de 5% à 32% selon les cas. Leurs critères d'attribution sont simplifiés : seule la taille de la famille est prise en compte pour déterminer le plafond.

Le budget pour 1990 prévoit de financer 50 000 PAP. Ces prêts bonifiés par l'Etat (avec des taux inférieurs de 2 à 3 points à ceux du marché) sont réservés aux ménages dont les revenus sont inférieurs à deux fois et demie le SMIC environ. Ils sont distribués par le Crédit Foncier de France, les sociétés HLM de crédit immobilier et le Comptoir des entrepreneurs.

- Commune de LE CONQUET : Redevance d'équipement des ports de pêche - Arrêté de M. le Président du Conseil Général du Finistère, du 20 décembre 1989.

---

Direction Générale des Services Départementaux  
Direction des Ports

---

Redevance d'équipement des ports de pêche  
dans le port DU CONQUET  
instituée en application du Livre II du Code des Ports Maritimes  
au profit de la Commune DU CONQUET

SECTION I

Taxation sur la valeur des produits  
de la pêche débarqués

Article 1er. - Le taux de la redevance est fixé à 2 % de la valeur des produits de la pêche débarqués.

Cette redevance est perçue quels que soient le port de stationnement habituel et la nationalité du navire débarquant les produits de la pêche. Le seuil de perception est fixé à 25 F par déclaration ou document en tenant lieu, le minimum de perception est fixé à 50 F par déclaration ou document en tenant lieu.

Pour les produits ne faisant pas l'objet d'une importation, cette redevance est due :

- s'il y a vente au débarquement, à raison de 1 % de leur valeur par le vendeur et de 1 % de leur valeur par l'acheteur ;
- s'il n'y a pas de vente au débarquement, par les réceptionnaires des produits de la pêche ou leurs représentants.

Article 2. - Pour les navires dont le port de stationnement habituel est LE CONQUET, mais qui débarquent leurs produits dans un autre port où une redevance d'équipement des ports de pêche a également été instituée, le taux de la partie de la redevance à la charge du vendeur est le plus élevé des deux taux relatifs au port d'attache et au port de débarquement.

Les sommes ainsi perçues sont réparties conformément aux dispositions prévues à l'article R 213-4 du Code des Ports Maritimes.

Article 3. - La valeur des produits de la pêche servant d'assiette à la taxation est déterminée :

- Pour les ventes enregistrées en criée : d'après les registres officiels tenus à la criée dans le port de débarquement ;
- Pour les ventes autres que celles enregistrées en criée : d'après les livres de marée tenus par les armateurs en vue de la détermination des salaires des équipages ou tout autre document reconnu valable par l'Administration des Douanes ;





CONSEIL GÉNÉRAL  
DU FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE PRÉSIDENT

Quimper, le 19 FEV. 1990

Monsieur le Préfet Maritime,

Par lettre du 28 Janvier dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'aménagement du port du CONQUET.

Vous savez à quel point je partage vos préoccupations sur les problèmes liés à la sécurité en mer, je n'en veux pour preuve que la récente décision de l'Assemblée Départementale sur l'aide accordée pour la mise en place de balises de détresse bien avant que l'Etat ne mette en œuvre des dispositions suite au dramatique naufrage du chalutier "Lafayette".

L'objectif poursuivi par le Département est d'aménager, au CONQUET, un port protégé permettant de constituer un plan d'eau abrité par tous les temps pour les pêcheurs et pour les navires du Service Maritime Départemental.

La première phase des travaux a démarré par la construction de quais pour la pêche et pour le commerce.

L'Assemblée Départementale vient de décider de poursuivre et d'achever les études relatives à l'aménagement du port du CONQUET par une étude d'impact, condition nécessaire au lancement des procédures administratives à engager pour la réalisation de la seconde tranche de travaux, celle concernant la protection du port.

Dans le cadre des instructions réglementaires très lourdes à mettre en œuvre préalablement à la construction des ouvrages de protection, différents services de l'Etat seront sollicités.

Connaissant votre intérêt manifesté pour ce projet, je crois pouvoir compter à la fois sur votre appui et sur votre diligence pour les avis que vos propres Services seraient amenés à formuler et je vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet Maritime, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus cordiaux.*

Charles MIOSSEC

Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre Dominique LEFEBVRE  
Préfet Maritime de la Deuxième Région  
Commandant en Chef pour l'Atlantique  
29240 - BREST NAVAL



QUIMPER, le 5 MARS 1990

LE PRÉSIDENT

**OBJET : Port du CONQUET**

**Report de l'entrée en vigueur  
de la redevance d'équipement pêche**

Monsieur le Maire,

Par délibération du 14 Février 1990, le Conseil Municipal de votre commune a sollicité le report de l'entrée en vigueur de la redevance d'équipement pêche au 1er Avril 1990, compte tenu des conséquences des tempêtes qui ont sévi depuis le 15 Décembre 1989 (arrêt des travaux portuaires et manque à gagner pour les pêcheurs.

Cette proposition a reçu l'avis favorable du Conseil Portuaire, lors de sa réunion du 9 Février 1990.

Pour ma part je ne suis pas opposé à ce report à la date du 1er Avril 1990.

J'informe, ce même jour, les services des douanes à BREST de mon accord sur ce point et lui transmets copie de la délibération de votre Conseil, aux fins d'application.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Coisément*

Charles MIOSSSEC

Monsieur Christian COUTURE

Maire

29217 - LE CONQUET



# AVIS À LA POPULATION!

## RAMASSAGE DE DECHETS DE JARDIN

Le ramassage des déchets de jardin reprend à partir du Lundi 9 Avril. Il aura lieu tous les quinze jours et ce jusqu'en Octobre.

Si le lundi tombe un jour férié le ramassage se fera le mardi.

Pensez à mettre vos sacs sur la rue dès 8 heures.

## PERMANENCE DE LA CAISSE RETRAITE DE LA SECURITE SOCIALE

Un agent de la caisse de Retraite se tient à votre disposition tous les 3ème mercredi de chaque mois de 9 heures à 12 heures à la mairie.

## CENTRE AERE - NOUVELLE FORMULE

L'Association des Centres Aérés Brestoïis vous informe de la mise en place d'une nouvelle formule à la journée pour son Centre Aéré des Blancs-Sablons.

Pour tous renseignements complémentaires, Association  
A.C.A.B, 11 rue d'Ouessant - 29200 BREST -  
Tél : 98-42-32-67

## SANTE

Le Comité d'Education pour la Santé du Finistère (CODES 29) propose une information grand public sur le sommeil le 10 Avril à 14 heures à la salle communale de PLOUGONVELIN

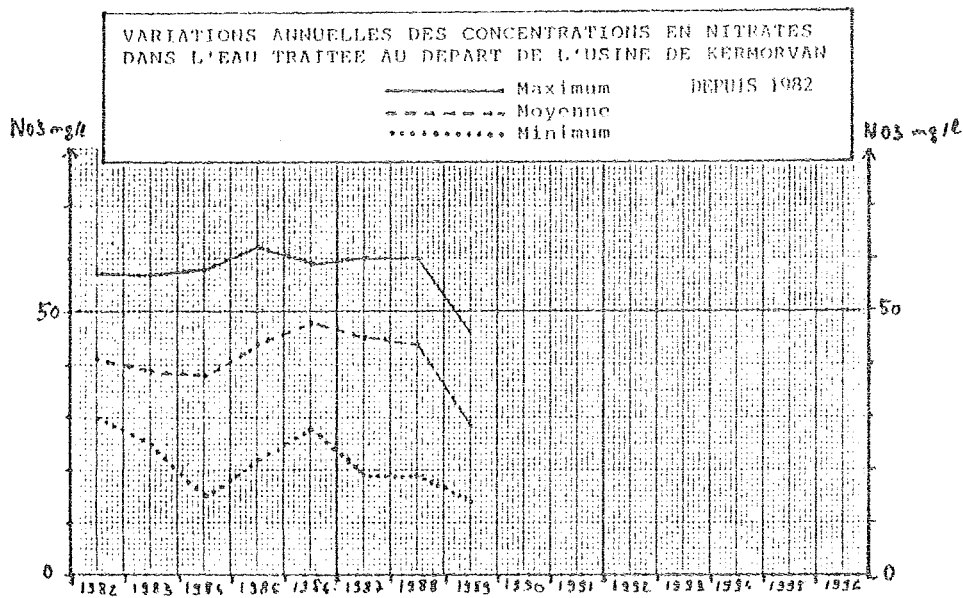
**BILAN POUR L'ANNEE 1989 DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX  
DESTINEES A LA CONSOMMATION - SYNDICAT DE KERMORVAN**

Bilan établi par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Préfecture du Finistère.

Eau traitée et distribuée par l'usine de Kermorvan :

- les concentrations en nitrates sont toutes inférieures au seuil maximum admissible de 50 mg/l ( maximum = 47 mg/l).

La sécheresse de l'été 1989 a démontré que le Syndicat des eaux de Kermorvan ne dispose pas de réserves en eau suffisante. Des solutions sont actuellement à l'étude pour satisfaire les besoins en eau potable en cas d'étiage sévère.



CONTROLES DE LA QUALITE DE L'EAU PROTE  
A LA PRISE D'EAU DE L'ETANG DE KERMORVAN EN 1989

PRÉLÈVEMENTS			PHYSIQUE			BACTÉRIOLOGIE			CHIMIE													
Date	Heure	Lieu	T° Eau	Conductivité	pH	Coliformes totaux /100 ml	Coliformes fécaux /100 ml	Streptocoques fécaux /100 ml	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	Matières organiques	Ammoniaque	Nitrites	Nitrates	Chlorures	Phosphates	Sulfates	TH °F	TAC °F	Fer mg/l	
11/01	11H30	Prise d'eau Kermorvan	10°	380	7,3	350	100	50	2	2	21		0,05	0,12	43		0,30					
16/02	09H00	"	9°	386	7,6	300	200	50	2			4,4	0,08	0,06	42		0,27	25	8,9	3,85	0,25	
01/03	09H00	"	9°	377	7,3	750	550	450				6,9	0,18	0,14	34	74	0,35	24	8,3	3,1	0,50	
15/03	09H00	"	10°25	385	7,7	350	650	150				2,85	0,06	0,19	45	71		19	10,7	3,2	0,30	
19/04	09H00	"	10°	369	7,9	150	50	<50				5,1	0	0,09	51	65,5	0,79	20,0	8,9	3,2	0,34	
12/05	09H00	"	/	380	7,8	30	25	8				3,0	0,06	0	52	67,0	0,08	20,0	9,3	3,2	0,23	
11/05	09H30	"	19°25	381	7,8	30	<50	<50	2			5,7	0	0,12	49	67	0,08	21	10,2	3,8	0,19	
25/07	09H30	"	21°	358	8,0	/	500	200	17			7,1	0,07	0,18	23	67	0,05	20	9,5	5,7	0,19	
11/08	08H45	"	20°	370	9,5	2500	50	50				8,4	0,01	0,17	19	69	0,06	21	8,8	6,5	0,03	
25/08	09H30	"	22°	384	8,1	2500	50	150				16,8	2,65	0,31	15	72	0,26	23	9,2	6,0	0,30	
07/09	09H00	"	19°	400	10,2	<50	<50	<50				24,0	0,3	0,89	14	73	0,50	20	9,5	6,4	0,30	
04/10	11H00	"	/	375	9,9	50	50	160				16,0	1,24	0,28	14	73	0,06	17	10,0	5,9	0,13	
17/11	09H00	"	/	/	/	400	350	600				7,4	0,08	0,21	21	65	0,07	23	9,5	5,7	0,37	
08/12	09H00	"	/	473	7,3	100	100	50				7,2	0,07	0,07	32	72	0,17	55	11,9	4,1	0,21	

LOURDES PAR AVION AU DEPART DE BREST-GUIPAVAS

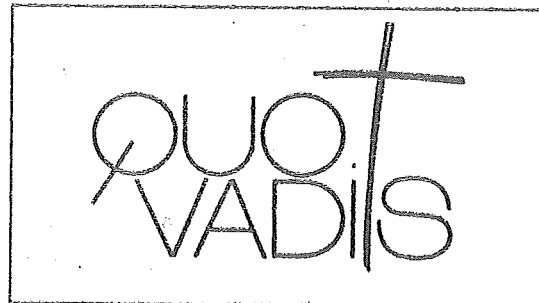
2 pèlerinages sont programmés.

- Départ de BREST, le Samedi 29 Avril 1990
- Retour le Mercredi, 2 Mai 1990

COÛT : 1 950 F

- Départ de BREST, le Mercredi 2 Mai 1990
- Retour le Samedi 6 Mai 1990

COÛT : 2 150 F



Ces prix comprennent :


- . BREST-LOURDES aller-retour en avion, vol direct,
- . les repas,
- . l'organisation des visites,
- . l'hôtel en base 2 personnes.

Supplément chambre individuelle : 50 F par nuit

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, s'adresser à la :

DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES  
EVECHE  
B.P. 405 - 29000 QUIMPER

Tél : 98.55.34.47



ECOLE  
MARITIME  
ET AQUACOLE  
ABERWRACH  
ANDÉDA 29214 LANNILIS  
tél: 98.04.90.17

L'EMA de l'Aber Wrach organise à l'intention des marins et femmes de marins et par extension aux autres professions de la mer, un stage de comptabilité - gestion de l'entreprise artisanale pêche (navire de pêche). Durée : 40 H réparties sur 5 jours les 29 et 30 mars, et les 4, 5 et 6 avril 1990. (Droit d'inscription et coût du stage 250 F).

Pour tous renseignements complémentaires, vous adresser à l'EMA : Tél. 98/04/90/17.

SERVICE SOCIAL  
DES  
PÊCHES MARITIMES  
16, rue Bruat  
29200 BREST  
TEL. : 98.44.46.47

Le SERVICE SOCIAL DES PÊCHES MARITIMES informe  
les marins à la pêche, ainsi que leurs familles, que  
Mademoiselle GALOPIN assure les permanences suivantes :

- au CONQUET : les 2° et 4° MARDI,  
Mairie de 15 H à 17 H 30, 1e 2° MARDI  
de 10 H à 12 H , 1e 4° MARDI

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, vous avez la  
possibilité de laisser un message sur le répondeur  
téléphonique au : 98.44.46.47

---

ASSOCIATION DES PENSIONNES  
DE LA MARINE MARCHANDE (COMMERCE ET PECHE)

---

L'Assemblée Générale de l'Association se tiendra cette année  
à FOUESNANT, le DIMANCHE 6 MAI 1990, à 10 h.

Prix du transport et du repas : 160 F.

Afin d'organiser le déplacement et retenir le nombre de repas,  
nous demandons aux adhérents de bien vouloir s'inscrire, dès que  
possible, auprès de Mr APPRIOU Yves - tél: 98 89 01 17.

---

EDF-GDF IROISE SAINT-RENAN COMMUNIQUE

A partir du 26 FEVRIER 1990, nos bureaux de SAINT-RENAN seront  
transférés à l'adresse suivante :

6, rue Racine  
BP 80  
29290 SAINT RENAN

**COMITE CANTONAL D'AIDE AUX RETRAITES**

**MAISON POUR TOUS**

**29290 SAINT RENAN**

**TEL. : 98.84.28.07**

**VOYAGES PROPOSES PAR LA FEDERATION CLUBS RURAUX**

**I VOYAGES EN CAR**

- 1) Spectacle son et lumière du FUY DU FOU NANTES L'ERDRE  
DU 22 AU 23 JUIN..... 850 F
- 2) L'ALLEMAGNE et la FORET NOIRE  
DU 1ER AU 8 MAI..... 2 990 F
- 3) LA SAINTONGE et la COTE DE BEAUTE  
DU 12 AU 19 MAI..... 2 290 F
- 4) LA COTE D'AZUR et LA RIVIERA  
DU 8 AU 17 JUIN..... 3 060 F
- 5) LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE  
DU 8 AU 14 JUIN..... 3 250 F
- 6) L'ILE DE NOIRMOUTIER  
DU 29 AOUT AU 5 SEPTEMBRE.... 2 480 F
- 7) LE CANTAL  
DU 8 AU 14 SEPTEMBRE..... 2 530 F
- 8) CARRY LE ROUET PROVENCE  
DU 2 AU 10 SEPTEMBRE  
DU 11 AU 19 SEPTEMBRE..... 3 090 F  
\*\*\*\*\*

**II VOYAGES EN AVIONS (FEDERATION)**

- 1) séjour au Club HAMMAMET TUNISIE  
DU 7 AU 14 JUIN..... 2 295 F
- 2) LE CANADA  
DU 26 MAI AU 03 JUIN..... 6 950 F

\*\*\*\*\*

**III THEES DANSANTS**

- 1) Thé Dansant organisé par le Comité Cantonal le 21 mars  
à 14 heures, Salle Kermarec SAINT RENAN, prix 40 F
- 2) Thé Dansant organisé par le Comité Cantonal le 30 mai  
à 14 heures, Salle Polyvalente LANRIVOARE, prix 40 F

\*\*\*\*\*

**INSCRIPTIONS**

- 1) voyages en car : Mme NEDELEC TEL. 98.20.43.25
- 2) voyages en avion : Mme LE ROUX TEL. 98.79.30.79

Les programmes détaillés peuvent vous être fournis par les responsables du Club des Aînés ou par Denise JAOUEN, lors de sa permanence mensuelle les vendredis après-midis à la Maison Pour Tous de SAINT RENAN TEL. 98.84.28.07 DE 14 H A 17 H

Cette liste n'est pas limitative. D'autres propositions peuvent vous être faites par la Fédération, par d'autres Clubs, par des autocaristes.

Des idées de sorties d'une journée sont disponibles Mme QUINIO  
TEL. : 98.73.07.18



# Ecole Saint Joseph

La rénovation des locaux de l'école s'est encore améliorée lors des vacances de Février. Une équipe de parents et grands parents a peint les murs, sol et portes du nouveau préau et cloisonné la cage d'escalier des maternelles, pour une meilleure isolation des classes...

Et le DIMANCHE 15 MARS, ces locaux ont été inauguré en présence de M. GOASDUFF, Député, M. CHEMINANT représentant M MIOSSEC, Président du Conseil Général et M. COUTURE Maire du CONQUET.

La bénédiction par le Père LAE, recteur, assisté de l'Abbé NICOLAS, représentant de Direction de l'Enseignement Catholique, était animée par quelques chants interprétés par les enfants, dirigés par N. LOAEC et Soeur Marie Louise.

Les nombreuses personnes participant à cette inauguration se sont ensuite retrouvées pour un vin d'honneur qui a clos cette journée... étape dans la vie de l'école.

\*\*\*\*\*

Dans ces locaux accueillants,  
n'hésitez pas à inscrire vos enfants ...

La Directrice se tient à votre disposition les jours de classe à partir de 17 heures.



---

## COLLEGE DOM MICHEL

Le mois de Février a permis de mener à bien l'opération "Bouquets de Noël" organisée par les élèves du collège au mois de Décembre. Les élèves avaient récolté la somme de 5 000 F environ, ce qui leur a permis de se rendre le mercredi 7 Février à ROSCOFF pour offrir deux magnétoscopes à des jeunes en soins au centre de Perharidy.

11 Février : Le collège est sous le signe de l'Espagne. Grande Paëlla à la salle polyvalente du CONQUET. Cette animation a remporté un vif succès et le bénéfice de ce repas sera utilisé pour le voyage en Espagne des 4ème et 3ème qui aura lieu du 17 au 24 Mars. Ce voyage d'études leur fera découvrir MADRID (La ville, le Palais Royal, le planétarium, le Musée du Prado), mais aussi SEGOVIE, TOLEDE et L'ESCORIAL.

Février : Les vacances ! Pas pour tout le monde car c'est le moment choisi par des parents, des professeurs mais surtout des élèves pour transformer leur environnement. Les trois classes préfabriquées ont été repeintes. Ces travaux terminés, toutes les salles du collège auront été renovées.

# LE CONQUET

## MANIFESTATIONS 1990

### F E V R I E R

Samedi 3 APEL Saint-Joseph

Dimanche 11 LOTO - Salle Le Gonidec

Collège Dom Michel

PAELLA - Salle Le Gonidec

Samedi 24 Union Nationale des Combattants

COUSCOUS - "Le Relais - Trébabu "

Samedi 24 Soirée ANTILLAISE - Salle Le Gonidec

### M A R S

Samedi 3 Comité de Jumelage

BAL COSTUME - Hôtel de Bretagne

Dimanche 18 Ecole Saint-Joseph

INAUGURATION des nouveaux locaux

### A V R I L

Samedi 7 Mer-Montagne

DINER DANSANT - Salle Le Gonidec

Samedi 28 APEL St-Joseph

Soirée CREPES - Salle Le Gonidec

### M A I

Dimanche 6 Basket-Ball Conquétinois

TOURNOI CADETTES - Salle Omnisports

Samedi 12 Olympic Club de Kermorvan

Zème FOULEES CONQUETOISES

### J U I N

Samedi 16 Ecole Saint-Joseph

FETE FIN D'ANNEE - Salle Le Gonidec

Vendredi 22 Collège Dom Michel

FETE FIN D'ANNEE - Salle Le Gonidec

### J U I L L E T

Dimanche 1er Ecoles Privées

KERMESSE - Parc de Beausejour

Vendredi 6 Cirque ATLAS - Parc de Beausejour

Dimanche 8 A.S.C Football

KERMESSE - Parc de Beausejour

Jeu di 12 au Dimanche 22 A.S.C Tennis

TOURNOI de TENNIS (FFT)

Jeu di 12 au Lundi 30 Base Nationale des Scouts

SEMAINE DES SCOUTS - Blancs sablons

Samedi 14 A.S.C Foot et Basket-Ball Conquétinois

FEU D'ARTIFICE - BAL - Animations - Quai du Drellac'h

Jeu di 19 Mairie

BROCANTE - Rue Poncelin

Les 20-21-22 Mer-Montagne

SALON des SPECIALITES DE PAYS - Salle Le Gonidec

Dimanche 22 Scouts

MESSE TELEVISEE - Fort des Blancs Sablons

Lundi 23 Mairie

FESTIVAL des 3 MERS - Eglise

Dimanche 29 A.S.C. Football

TOURNOI de FOOTBALL

Du 1er au 29

Mairie

EXPOSITION Peintres et Sculpteurs de la Rade  
Salle 3ème Age

Mardi 31

Mairie

CLOWNS DASSONNEVILLE- Parc de Beauséjour

## A O U T

Les 3 - 4 - 5

Gouel Ar Mor

GOUEL AR MOR - Quai du Drellac'h

Dimanche 5

BENEDICTION DE LA MER

Jeudi 9

Mairie

BROCANTE - Rue Poncelein

Dimanche 12

Club des Mouëttes

VENTE ARTISANALE - Salle Le Gonidec

Du 13 au 17

Mairie

FUNAMBULES ORSOLA

Mercredi 22

Mairie

Cirque CANCY - Parc de Beauséjour

Samedi 25

Basket-Ball Conquétois

CHALLENGE PEN-AR-BED 10ème édition  
TOURNOI - Salle Omnisports

Samedi 25

Collège Dom Michel

FETE DE LA MOISSON - Lochrist

## S E P T E M B R E

Samedi 15- Dimanche 16

PARDON - FETE FORAINE

Dimanche 16

Mairie

INAUGURATION DES QUAIS - Port

## O C T O B R E

Samedi 6

Mer-Montagne

Soirée CHOUCROUTE - Salle Le Gonidec

## N O V E M B R E

Dimanche 18

APEL St Joseph

KIG A FARZ - Salle Le Gonidec

\$

# VIE ASSOCIATIVE

## AVIS DE LA REDACTION

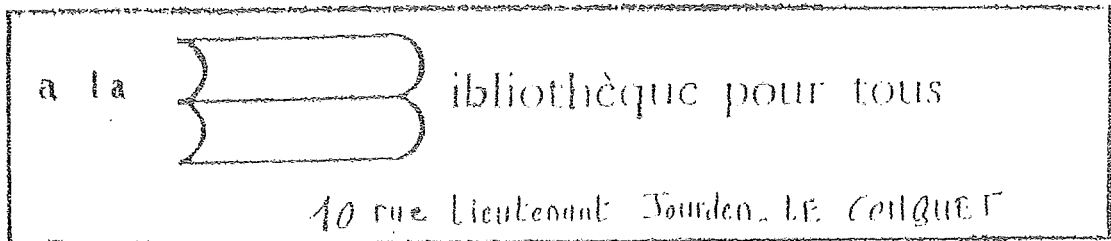
LES ARTICLES POUR LE PROCHAIN BULLETIN SONT A DEPOSER EN MAIRIE POUR LE

MERCREDI 30 MAI DERNIER DELAI

---

Un cours de yoga s'est ouvert à PLOUMOGUER. Les personnes intéressées pourront se renseigner auprès de Colette PENGAM-GUENNO Tél. : 98.89.08.19

---



Dans un bulletin communal précédent nous vous avons annoncé que nous aimerions faire venir un écrivain au CONQUET et organiser un débat autour de son oeuvre, ou de l'un de ses livres. Nous pensons qu'une telle animation pourrait être très intéressante pour tout le monde, que vous soyez abonnés ou non à "Culture et Bibliothèque pour tous".

Mais pourriez vous nous faire savoir, en passant à la bibliothèque aux heures d'ouverture, ou en déposant votre bulletin réponse dans la boîte aux lettres de la bibliothèque, quelles seraient vos préférences pour cette animation, concernant :

Le Jour :

L'Heure : après midi ou soir

afin que nous soyons le plus nombreux possible à accueillir l'écrivain qui acceptera de venir présenter son oeuvre et répondre à vos questions.

Merci de votre aide.

D'autre part, la liste des nouveaux livres parus et achetés en 1989, est affichée à la Bibliothèque.

---



Trimestre de transition pour le DOJO DE L'IROISE.

Jérôme LE GUENNEC blessé lors de son passage pour le 2<sup>e</sup> DAN au mois de Décembre n'a pas pu se présenter pour les championnats juniors. Gérald BRENTERCH pour les championnats cadets, victime de l'arbitrage n'a pas atteint les finales et pourtant il avait le niveau. Le 4 Mars à LANNESTER il disputera son 2<sup>e</sup>me passage pour la ceinture noire; au premier passage il avait marqué 37 points. Premier test également pour Rémy HASCOET s'il réussit ses KATAS.

Le 3<sup>e</sup>me trimestre sera par contre très chargé. Championnat Benjamins à MOELAN sur MER le 13 Mai. Seront certainement présents : David LE BORGNE; Christophe VAILLANT; Jean François KERJEAN; Julien MAGUEUR. ... Championnat Départemental et Régional pour les ceintures de couleur ou les frères PROVOST pourrait très bien marquer leurs premiers points pour la ceinture noire. Enfin le week-end du 23 Juin nous recevrons le club Anglais de STAUSTELL aussi nous demandons :

A TOUTE FAMILLE SUSCEPTIBLE DE RECEVOIR UN JEUNE ANGLAIS PENDANT LE WEEK-END DU 23 JUIN, DE SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DES RESPONSABLES DU CLUB . MERCI.



COMITE DE JUMELAGE

Nous rencontrerons nos amis du Comité gallois en avril prochain à LLANDEILO.

Comme les années précédentes, nous tiendrons un stand lors des journées brocantes de Juillet et Août 90. Apportez-nous tous les petits objets, meubles, dentelles etc.... dont vous n'avez plus l'utilité, contactez nous au 98.89.01.34

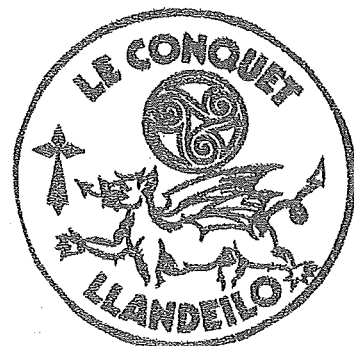
OU AU 98.89.11.74

A l'issue de l'Assemblée générale le bureau a été reformé :

Président d'honneur : Marcel LE BARS  
Présidente : Joëlle LE POLLES  
Vice-Présidents : Georges TREBAOL; Alexis AUFFRET  
Trésorier : Raymond JEGUN  
Trésorier-Adjoint : Jean-François LE ROY  
Secrétaire : Marie-Pierre GAC  
Secrétaire-Adjointe : Michèle BREHIER

Trois nouveaux membres sont venus renforcer notre comité:

Monique BROUDIN . Françoise COUTURE ; Edith HIBON.





### QUOI DE NEUF A MER-MONTAGNE ?

C'est dans une ambiance familiale qu'une quinzaine de personnes du CONQUET ont séjourné à la Ruche, au Col de la Croix Fry à MANIGOD.

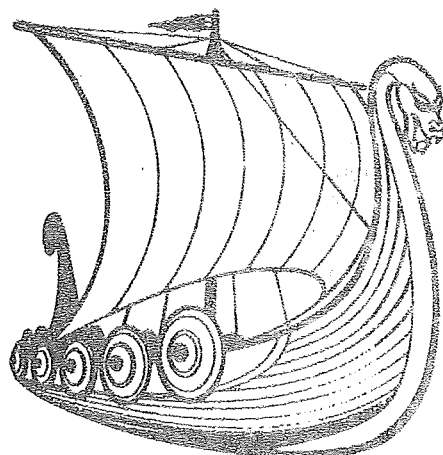
Profitant de ce voyage, 6 petits conquétois ont apprécié les joies du ski sur les pistes de "Merdassier".

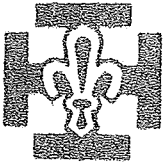
Un grand merci à Mr Jacques DERRIEN de nous avoir proposé des places dans son car pour ce voyage.

### LES PROJETS MER-MONTAGNE :

- Tout d'abord, nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 Avril, 20H, à la salle LE GONIDEC pour un dîner dansant. Prix: 40 F environ
- Au mois de Mai, l'association se rendra à MANIGOD du 4 au 8, dans le cadre des rencontres amicales entre les deux communes.
- Cette année Mer-Montagne n'organisera pas la journée et la soirée du 14 Juillet ni la fête de la moisson.  
Par contre nous serons présents aux deux brocantes.
- Les 20, 21 et 22 juillet, l'association mettra les bouchées doubles pour présenter un "SALON DES SPECIALITES DE PAYS".  
Notre région est très riche en produits gastronomiques, qu'ils soient traditionnels (Fruits de mer, poissons, charcuterie) ou nouveaux (saumons, algues, glaces bio)ect..., et la saison estivale est le meilleur moment au CONQUET pour promouvoir toutes ces préparations.  
Expositions, Stands, Démonstrations de recettes, Livres culinaires et Spécialités diverses, de quoi contenter les gourmands et les gourmets!

Ce salon, bien sûr, sera réservé à un public non professionnel!  
Mais nous en reparlerons.....





# LES SCOUTS DE FRANCE BASE NATIONALE MARINE

---

B.P. 22  
29217, Le CONQUET

## Mot pour le bulletin communal

"Etre acteur dans la cité" , un slogan qui engendre bien des actions . Al'heure où l'Europe se construit à grands pas , nous devons travailler à dynamiser notre commune , à la rendre attirante pour que chacun voit l'Europe , mais aussi ce qui est le particularisme de notre région .

Cette conscientisation se fait par un travail en profondeur , et une éducation chez les jeunes . Interpeller les jeunes en leur disant que nous avons quelque chose à montrer , à dire , cela doit se faire en leur montrant notre enthousiasme et notre volonté de construire l'avenir pour le dialogue .

Cet été , nous allons recevoir des jeunes qui viendront de toute cette Europe et nous aurons à leur montrer que notre commune n'est pas le bout ou extrémité en terme de fin et donc sans intérêt , mais le point de départ de ce continent et donc un lieu d'où partent les éléments d'émergence . Il faut que nous leur donnions envie de venir , pour cela l'accueil et la qualité des prestations sont importants . Depuis le mois de Juin 89 , nous travaillons à la préparation de cet été , et beaucoup d'associations ou organismes nous suivent car il ya là le début d'une Europe de la Jeunesse . Pour beaucoup , c'était une chance de pouvoir collaborer à la réussite de ce camp , car les jeunes sont difficiles à atteindre . De plus la mer est un monde dur , et pas seulement un monde de loisirs , et cet aspect n'est pas connu des jeunes . Bien entendu ce n'est pas pour les décourager que nous leur ferons découvrir le vrai milieu marin , mais pour qu'ils soient conscients du respect qu'on lui doit .

Alors soyons prêts à construire cette Europe , aidez-nous à accueillir ces jeunes .

Nous serions heureux de compter quelques conquetois de plus parmi les responsables ou bénévoles .

Mais avant ce camp , les vacances de printemps seront l'occasion de recevoir des groupes de toute la France . Un stage de navigation sera aussi organisé à ces dates , un stage où l'environnement marin aura toute sa place . A ce propos , les Scouts de France ont été conviés à un colloque sur l'environnement invités par le Ministre . Le travail effectué depuis plusieurs années dans ce domaine est un travail reconnu par toutes les instances .

Sur le Conquet , nous sensibilisons les jeunes à sa protection . Chaque été nous le démontrons par différentes actions .

Il nous paraît important de ne pas faire simplement de l'activisme, mais poser une réflexion sur nos actions afin de mieux prendre en compte les éléments de notre univers .

La Base Nationale est en tout cas un lieu où "Etre Acteur dans la cité" a toute sa signification . Eduquer les jeunes , réfléchir aux problèmes d'environnement , donner aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités en se préparant au monde des adultes , vouloir travailler sans équivoque , sans ostracisme pour construire Demain , voilà de qui font nos raisons de continuer .

Bien sûr nous sommes sur Le Conquet , nous sommes du Conquet , et nous travaillons pour le Conquet .

Venez nous rejoindre , nous saurons vous accueillir . Un contact :

Tel: 98.89.13.80

98.89.13.77

98.45.04.77

le fort au 98 89 13 80

Toute l'équipe de la Base

## CLUB DES MOUETTES

Le club des "MOUETTES" continue son petit train de vie, tout doucement, sans faire de bruit. Le 6 Janvier, il propose son goûter du nouvel an avec partage de la galette des Rois - 114 adhérents y ont assisté. Monsieur le recteur quoique très occupé est venu nous dire un petit bonjour. L'ambiance était bonne et le goûter excellent. Puisse nous en faire autant en 1991. L'assemblée générale s'est tenue le 24 Janvier devant une bonne centaine d'adhérents. Ouverture de la séance par Monsieur LOCUSSOL, Vice-Président. Après quelques mots de bienvenue, il fait observer une minute de silence en mémoire des adhérents décédés en 1989. Le compte rendu financier par Mme ROANN fait apparaître un bilan positif. Le secrétaire fait un résumé des activités et sorties effectuées l'an passé. Ensuite élection du tiers sortant : Mesdames ROANN et DECHATRE et Monsieur CREN. Mesdames ROANN et BIZIEN démissionnent et sont remplacées par Messieurs GUILLIMIN et GOASDOUE.

Le bureau se compose donc comme suit :

Présidente	: Madame JGUEN.
Vice-Présidents	: Madame CLOITRE
	: Monsieur LOCUSSOL
Trésorier	: Monsieur GUILLIMIN
Trésorière Adjointe	: Madame DECHATRE
Secrétaire	: Monsieur GOASDOUE
Secrétaire Adjoint	: Monsieur MAREC L.

Ensuite création d'une commission des loisirs, qui comprend 14 membres. L'assemblée s'est terminée par un goûter servi dans les locaux du club. Le 7 Février, le restaurant KERMARREC de St RENAN nous a proposé un repas en commun pour nous faire rencontrer d'autres clubs.

Le club reçoit toujours de nouveaux adhérents. Retraités, n'hésitez pas, venez grossir nos rangs, vous serez les bienvenus.





PAQUES arrive à grands pas, un dernier bilan avant la fin des championnats qui se termineront à la mi-mai.

- Pour les poussines engagées en championnat depuis Janvier, la première victoire est arrivée venant récompenser leur assiduité à l'entraînement mais il faut maintenant continuer à persévérer dans cette voie, et surtout à s'entraîner encore plus afin de progresser encore.

- Concernant le parcours des benjamines confirmées, après un renouvellement au niveau des équipes, les filles viennent elles aussi de remporter une première victoire contre Quimper. Ceci est de bonne augure pour la suite du championnat et d'autres matchs gagnés devraient suivre ... Il est vrai aussi que certains éléments s'entraînent deux fois par semaine et que ce travail commence à payer.

- L'équipe seniors filles : pour elles les défaites se succèdent par peu d'écart de points cependant. Le moral est au beau fixe. L'équipe se retrouve dans la poule pour le maintien avec 10 matchs à jouer. Il leur faudra beaucoup de courage et d'enthousiasme pour assurer le maintien avec au minimum cinq victoires. Tout est encore possible jusqu'au 5 Mai, jour du dernier match.

- Pour les seniors garçons, 5ème sur 12, ces résultats sont conformes à la logique. Il leur reste 2 ou 3 victoires à obtenir pour finir à cette place en attendant les jeunes renforts à l'inter-saison pour repartir la saison prochaine qui sera la 10ème du club.

L'inter-saison sera pour le club bien remplie car plusieurs rendez-vous sont programmés :

\* tout d'abord le dimanche 6 Mai, l'organisation du 2ème tournoi cadettes avec 8 équipes de la région. Les Conquétôises tenteront de le remporter. L'année dernière, elles avaient laissé filer la victoire à l'équipe de St-Renan.

\* le samedi 2 Juin aura lieu l'Assemblée Générale du club à la salle omnisports à 16h30. Le renouvellement des licences et les nouvelles inscriptions se feront ce jour là. Soyez nombreux !!!

\* le comité a décidé de participer aux brocantes du 19 Juillet et 9 Août et organisera avec l'A.S.C Football la soirée du 14 Juillet, quai du Drellach. Animations, concours de danses, feu d'artifice et bal sont au programme.

\* Enfin le samedi 25 Août sera le jour de la 10ème édition du challenge " Pen Ar Bed". Tournoi regroupant les meilleures équipes nationale III et IV de la région avec l'Hermine de Nantes qui reviendra défendre son titre.

Nous reparlerons de toutes ces activités dans le prochain bulletin.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* LA PRESQU'ILE DE KERMORVAN \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Epoque préhistorique : Kermorvan renfermait autrefois nombre de monuments mégalithiques aujourd'hui disparus. Fréminville écrivait vers 1840 "... j'y ai vu un sanctuaire druidique avec tous ses accessoires. On dit qu'il est aujourd'hui détruit. " Il parlait là d'un grand cromlec'h pentagonal de 50m de long sur 35m de large situé à l'emplacement de la ferme en ruine à gauche de la route du phare. Il n'en reste qu'une grande pierre debout et quelques plus petites éparpillées dans la lande.

Une seule pierre à cupules subsiste de l'allée couverte à l'entrée de la péninsule, les deux dolmens ont été concassés pour la construction des blockhaus allemands.

Un tumulus précédait l'isthme : on disait encore récemment au Conquet qu'il ne fallait pas creuser pour le fouiller, au risque d'y trouver à l'intérieur le diable assis sur un tonneau d'or.

Vie siècle : Tugdual, sa mère, sa soeur, et 72 religieux de son couvent dont, St Ruelin, St Guévroc, St Goneri, St Leovan, St Briac...quittent la Grande-Bretagne à bord d'un vaisseau : " Les ancres levées, on mit les voiles au vent, qui, fut si favorable que, le lendemain à trois heures après midi, ils furent rendus sains et saufs à la côte de Leon et mirent pied à terre en l'isle de Kermorvan devant Le Conquet, paroisse de Ploumoguier.." la grève du débarquement s'appelle toujours "Pors Pabu" du surnom "Pabu" de Tugdual qui dans l'hagiographie bretonne est devenu pape sous le nom de Leon V.

IX-Xe : Roche du Normand ou Normande : écueil du chenal . Faut-il voir dans cette appellation le souvenir du naufrage d'un drakkar scandinave ? ce n'est pas à exclure quand on sait que les vikings ont attaqué et pillé Le Conquet et ses alentours au moins deux fois : en 875 et en 912.

Moyen-âge : les partisans du roi d'Angleterre Jean Sans Terre qui a succédé à son frère Richard Cœur de Lion, débarquent en 1207 au Conquet, y bâtissent un fort château, et font de la ville et du port une forteresse. La presqu'île de Kermorvan que l'on nomme alors Isle du Conquest, est certainement comprise dans le plan de fortifications, je pense même que le dit château devait s'y trouver.

1218, le duc de Bretagne Pierre de Dreux déluge les Anglais du Conquet et par précaution fait raser forteresse et château.

XVe : 1488 : François II, duc de Bretagne est mort, son héritière a 11 ans. Des factions entrent en guerre pour s'assurer la tutelle de la fillette. A la fin de l'année : le vicomte de Rohan assiège et prend la forteresse du Conquet tenue par le parti de la duchesse Anne. Rohan y laisse Thomas de Kerasret comme capitaine et lui donne pour défendre l'île (Kermorvan), de l'artillerie et des gens de pied.

XVIe/XVIIe : Sourdeac, gouverneur de Brest fait faire en 1595, sous la conduite du sieur de Kerouvien, garde continuelle en l'île de Kermorvan par les habitants, tant du bourg du Conquet que des paroisses voisines, pour protéger la région des attaques de La Fontenelle, brigand notoire, installé dans l'île Tristan à Douarnenez; (il finira roué en place de Grève à Paris).

Lors des mouvements de guerre des années 1614-1616-1622 (minorité de Louis XIII), Sourdeac y entretient encore des garnisons.

1625 : le seigneur François de Kergroades, baron de Kerlec'h s'installe à Kermorvan avec une centaine de soldats, au nom du Roi et sur ordre de César de Vendôme, gouverneur de la Bretagne :

Réunion début février à Lesneven de la noblesse de l'évêché de Leon, sous l'autorité du seigneur de Sourdeac, lieutenant pour Sa Majesté en Basse-Bretagne, pour empêcher sur les côtes les descentes des ennemis rebelles au Roi. Les protestants sont concentrés dans la région de La Rochelle, ils attendent l'appui des Anglais. Richelieu par précaution fait fortifier les côtes françaises.

L'assemblée de Lesneven reconnaît l'importance de l'île de Kermorvan qui est naturellement forte de sa situation et facile à retrancher... Si elle venait à être prise par l'ennemi, il aurait par voie de conséquence à sa disposition la rade et le port du Conquet et régnerait en maître sur le passage des navires dans le chenal du Four.

La garde de l'île avec cent soldats est alors confiée au seigneur de Kerlec'h, chargé à lui d'y faire ou d'y rétablir les fortifications nécessaires.

L'île a plus d'une demi-lieue de circuit, il faut donc séparer les soldats en escouades et les héberger dans des corps de garde différents.

Les six escouades sont celle du sieur de Kerbaol, celle de monsieur de Lanfeust, celle d'Yvon Le Guillart, celle de noble François Kerdeniel, sieur de Poulguigran, celle de noble François de Keranrais, sieur de Penanprat, celle de noble Guillaume Le Roux, sieur de Lesider.

L'île est propriété de Tanguy de Penfentenyo, sieur de Kermorvan en la paroisse de Trebabu, sénéchal en la juridiction de St Renan et Brest. L'île, de son aveu, a toujours appartenu à ses ancêtres.

Les logements des soldats consistent en trois corps de garde, un corps de logis contenant salle, chambre, cuisine, forge, boutique de menuisier. Les fortifications comportent : un fort à l'entrée de l'île composé de six bastions avec double retranchement autour et un pont-levis.

Les armes : deux canons de fonte verte d'un millier chacun, trois de fer coulé l'un de 1200, les deux autres de 800 chacun, six fauconneaux, dix mousquets à croc de fonte verte, plus un demi-fauconneau et quatre pierriers ayant chacun deux boîtes.